

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.260

**Contrat Régional de
Développement
Durable - avenant au
contrat 2014-2016
pour extension
jusqu'en 2019**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Jean-Philippe POUSSET, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015**DELIBERATION
N° 2015.10.260**ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATIONRapporteur : **Monsieur DAURE****CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE - AVENANT AU CONTRAT 2014-2016 POUR EXTENSION JUSQU'EN 2019****L'ESSENTIEL :**

GrandAngoulême a approuvé la convention-cadre du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) pour la période 2014-2016.

Au regard du contexte interrégional et dans une logique d'harmonisation avec le calendrier des politiques territoriales menées en Aquitaine et Limousin, la Région Poitou-Charentes propose d'étendre les contrats territoriaux jusqu'en décembre 2019.

Afin de susciter l'émergence rapide de projets appuyant la reprise économique, il est prévu que les territoires mobilisent, au plus tard le 31 décembre 2016, un minimum de 40 % des moyens affectés au volet « priorités régionales » 2014-2019.

Considérant que GrandAngoulême place l'emploi et l'attractivité du territoire au cœur de ses projets, et entend poursuivre la mobilisation des crédits CRDD en ce sens, il est proposé d'approuver l'extension du Contrat Régional de Développement Durable jusqu'à fin 2019.

Par délibération n° 249 du 13 novembre 2014, GrandAngoulême a approuvé la convention-cadre du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) pour la période 2014-2016.

Au regard du contexte interrégional et dans une logique d'harmonisation avec le calendrier des politiques territoriales menées en Aquitaine et Limousin, la région Poitou-Charentes propose d'étendre les contrats territoriaux jusqu'en décembre 2019. Elle a également prévu à ce titre le doublement des enveloppes initiales – hors fonds européens pour les 4 agglomérations chefs-lieux.

Pour rappel, l'enveloppe CRDD 2014-2016 s'établissait à 4,8 M€ dont 3 M€ de fonds européens (FEDER – Investissement Territorial Intégré). En considération des nouvelles dispositions, celle-ci passe désormais à 6,6 M€ pour la période 2014-2019. Les orientations et axes prioritaires restent quant à eux inchangés.

La nouvelle maquette financière pour toute la période, soit 2014-2019, s'établit ainsi :

Répartition de la dotation à titre prévisionnel	
Priorités régionales :	4 476 000 €
<div style="text-align: right;"> Emploi-Economie Services à la population Energie et Mobilité durable Biodiversité, eau et paysages Cadre de vie </div>	
Bourses Régionales Désir d'Entreprendre (BRDE)	1 600 000 €
Ateliers Régionaux des BRDE	324 000 €
Manifestations locales	200 000 €
TOTAL	6 600 000 €

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Afin de susciter l'émergence rapide de projets appuyant la reprise économique, il est prévu que les territoires mobilisent, au plus tard le 31 décembre 2016, un minimum de 40 % des moyens affectés au volet « priorités régionales » 2014-2019, soit 1 790 400 € pour GrandAngoulême. A défaut d'engagement, les crédits seraient alors perdus.

Vu la délibération 2013CP0385 du Conseil Régional du 29 novembre 2013 relative à la nouvelle contractualisation et la délibération 2015CP0270 du 25 septembre 2015 relative à la prolongation des contrats régionaux de développement durable (CRDD) jusqu'à fin 2019

Considérant que la Région Poitou-Charentes souhaite poursuivre sa politique en faveur du soutien des territoires et rapprocher les échéanciers avec ceux posés pour les politiques territoriales des Régions Aquitaine et Limousin

Considérant que GrandAngoulême place l'emploi et l'attractivité du territoire au cœur de ses projets, et entend poursuivre la mobilisation des crédits CRDD en ce sens,

Je vous propose :

D'APPROUVER la proposition d'extension du Contrat Régional de Développement Durable jusqu'à fin 2019.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet d'avenant au contrat initial, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 21 octobre 2015